Chers Tourtourains,

Voici le onzième numéro de la newsletter électronique de Tourtour portant sur les activités et les animations liées à la mairie et à la vie du village.

Tout d'abord, **bonne année et surtout la santé** !

Vous retrouverez le calendrier mensuel des animations avec leurs informations essentielles à savoir :

- La date de l'animation
- L'heure du début de l'animation
- Le lieu de l'animation
- L'organisateur de l'animation

Puis vous trouverez des informations sur la vie du village dont voici le

SOMMAIRE :

- Les travaux
- Le recensement
- Elections municipales
- Théâtre à Tourtour
- Les brocantes et les marchés
- Les infos en vrac ! (Très utiles)

A vos agendas, c'est parti !

- **LES ANIMATIONS**
    - **Ponctuelles**

Date	Evènement	Heure	Lieu	Organisateur
09/01/2026	Rendez-vous des lecteurs	10h	Bibliothèque	Bibliothèque

10/01/2026	Pastorale	18h	Eglise St Denis	La Pastorale
11/01/2026	Rassemblement de véhicules historiques	9h	Parvis St Denis	Collector Garage
14/01/2026	Café numérique	14h	Bibliothèque	Bibliothèque
16/01/2026	Roustide	18h	Moulin à huile	Mairie
20/01/2026	Nuits de la lecture des Elèves	18h	Bibliothèque	Bibliothèque
22/01/2026	Nuits de la lecture	18h	Bibliothèque	Bibliothèque
28/01/2026	Café numérique	14h	Bibliothèque	Bibliothèque
31/01/2026	Vœux du Maire	11h	X	Mairie

- # LA VIE DU VILLAGE

  - ## Les travaux

Les travaux continuent au mois de janvier :

- **Décorations & végétation**

- Des plantations auront lieu Rue des Caves.
- Des plantations de diverses essences auront lieu aux abords de la salle multi-activités.
- Des plantations d'érables auront lieu route Sainte -Anne.
- Des plantations de mûriers auront lieu Place Annabel et Bernard Buffet.
- Pour le recyclage des sapins, se référer aux infos en vrac.

- **Réseau d'eau**

- Elargissement du début du Chemin des Bernardins, avec changement des canalisations d'eau et enfouissement de réseaux secs.

- **Eclairage public**

- Travaux de terrassement chemin du Chavardet pour l'extension de l'éclairage public jusqu'au parking du stade.

- **Divers**

- Travaux sur la remise en service des feux rouges Rue Grande.
- Poursuite des travaux dans la salle du conseil de la Mairie pour la mise en valeur de la mécanique de la Tour de l'Horloge.
- Poursuite des travaux dans la salle de l'ancienne poste pour la création d'un musée de la Maquette.
- Réalisation d'un caniveau Rue du Lavoir.

Recensement

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients et aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

À noter

La résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale. Si un agent recenseur vous contacte néanmoins dans votre résidence secondaire, vous n'avez pas à remplir de questionnaire, l'agent ne relèvera que quelques informations.

Comment est-il effectué ?

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant ou par l'agent lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

À noter

En cas d'absence du domicile, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous remettre les documents nécessaires.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si vous choisissez cette option, il faut vous connecter au site le-recensement-et-moi.fr et saisir les identifiants présents sur la notice puis remplir le questionnaire. Si vous indiquez votre adresse de messagerie électronique, vous recevrez un accusé de réception.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra :

- une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ;
- autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle ;
- des notices explicatives disponibles en français et dans certaines langues étrangères (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais, roumain, russe, turc et ukrainien).

Tous les documents du recensement de la population sont disponibles sur le site dédié au recensement (notices, bulletins individuels, feuilles de logement).

L'agent recenseur conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, il peut vous aider à les compléter. Vous pouvez aussi les renvoyer directement à la mairie ou à la Direction régionale de l'Insee.

Attention : Le recensement est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Les dates du recensement en 2026 pour les communes de moins de 10 000 habitants : du 15 janvier au 14 février en France métropolitaine

Elections municipales

Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir.

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en ligne** ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en mairie**.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune e**n vous rendant à la mairie.** Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

N.B. : Si vous déménagez après la date limite d'inscription pour l'une des raisons suivantes, vous pouvez vous inscrire **jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus** si :

- vous êtes **agent public muté ou admis à faire valoir vos droits à la retraite** après la clôture des inscriptions ou membre de la famille d'un agent public concerné ;
- vous êtes un **militaire** ;
- vous **déménagez pour un motif professionnel** ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De la même manière, si vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ou que vous devenez Français par naturalisation après la clôture des délais d'inscription et que vous n'êtes pas inscrit d'office sur les listes électorales, **vous pouvez aussi vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus.**

Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal ;
- sa qualité de contribuable ;
- sa qualité de gérant de société

Rappel des dates clés

- Date limite d'inscription sur les listes électorales le 6 février 2026 (le 4 février 2026 sur internet)
- Date limite de dépôt des candidatures pour le 1er tour le 26 février 2026
- Ouverture de la campagne électorale officielle le 2 mars 2026
- Premier tour de scrutin le 15 mars 2026
- Second tour de scrutin le 22 mars 2026.

Théâtre à Tourtour

Le "Poustou" est une fusion innovante entre une boutique de vêtements et un théâtre. Une fois les portants poussés, la scène s'illumine, créant ainsi une ambiance intime et fascinante et révélant une large programmation riche est variée.

Il y aura 1 date en janvier :

SAMEDI 10 JANVIER À 20H30 – **Je préfère qu'on reste amis**

Pour réserver : Tél : 06 12 58 00 74 & mail : tourtourflorence@yahoo.com

Site internet pour réserver les billets : https://www.billetreduc.com/29104/salle.htm

- **Brocantes & Marchés**

Le marché provençal a lieu **tous les samedis** sur la place Annabel et Bernard Buffet, veuillez noter qu'il aura lieu en effectif réduit.

Les brocantes sont **arrêtées** pour la période hivernale et reprendront au printemps.

- ## Les infos en vrac

- Un atelier crochet et autres activités autour du fil a lieu le mercredi matin de 10h à 12h au 15 rue des moulins à Tourtour.
- Le moulin à huile communal est fermé.
- Les cours de Yoga reprennent tous les jeudis à 18h30 dans la Salle Escarelle.
- Assemblée générale de l'association de la fête de l'œuf le 23 janvier à 18h.

- Le recyclage des sapins se fait au niveau des containers installés au centre de tri des pompiers de Tourtour. La carte ici : https://maps.app.goo.gl/ZRBSsfhG1ButcGWV8
- Le Bulletin municipal est disponible au format papier en Mairie, au Proxy et à la Bibliothèque, n'hésitez pas à le demander si vous en désirez un exemplaire.
- N'hésitez pas à écrire à la mairie si jamais vous constatez des erreurs ou des oublis sur le site internet communal.
- Le numéro de téléphone de la Mairie est le **04.98.10.25.25**
- Le numéro de téléphone de l'urbanisme est le **04.98.10.25.32**

Voilà donc pour la newsletter du mois de janvier. Elle sera accompagnée d'une publication sur PanneauPocket que vous pouvez télécharger ici :

Sur Android

Sur Apple

Et d'une publication sur le site internet de la mairie à cette adresse :

https://mairie-tourtour.fr/newsletters/

Cordialement,

Le maire et son conseil municipal

L'équipe communication et animation

Tourtour le village dans le ciel